



PANTHÉON-ASSAS
UNIVERSITÉ
PARIS

■
Direction des affaires
internationales

■ GUIDE DU CANDIDAT

à un programme d'échange (*outgoing*)

Appel à candidatures : départs en 2025-2026

Pôle mobilité

Direction des affaires internationales

Centre Panthéon, salle 5
12, place du Panthéon, 75005, Paris
Escalier M, 2^e étage

Horaires d'ouverture au public :

Mardi et jeudi : 9h30-11h30
Mercredi et vendredi : 14h00-16h30

VOS INTERLOCUTEURS A LA DIRECTION DES AFFAIRES INTERNATIONALES DE L'UNIVERSITE PARIS-PANTHEON-ASSAS

Coordinateurs mobilité sortante :

Gisela MACHADO OLMOS

☎ : +33 (0)1 44 41 55 36

✉ : outgoing@u-paris2.fr

Carine PUIGRENIER

☎ : +33 (0)1 44 41 55 59

✉ : outgoing@u-paris2.fr

Alina CORNEA-PECHEREAU

☎ : +33 (0)1 44 41 55 34

✉ : outgoing@u-paris2.fr

Bourses de mobilité :

Flora HADDAG

☎ : + 33 (0) 1 44 41 56 84

✉ : bourses.mobilite@u-paris2.fr

Emmanuel HUGON

☎ : +33 (0)1 44 41 56 17

✉ : bourses.mobilite@u-paris2.fr

Merci de consulter régulièrement votre messagerie @etudiants.u-paris2.fr, y compris le dossier « Indésirables ». Toute information vous sera envoyée à cette adresse uniquement.

En conformité avec le Règlement général sur la protection des données (RGPD), nous vous informons que vos données seront transmises à l'université partenaire, uniquement en cas de sélection.

L'ensembles des documents mentionnés dans ce guide sont disponibles sur le site web de l'université :

www.u-paris2.fr

Rubriques : International > Partir étudier à l'étranger > [En programme d'échange](#)

LES PROGRAMMES D'ÉCHANGE

En qualité d'étudiant de l'université Paris-Panthéon-Assas, vous avez la possibilité d'effectuer un séjour au sein d'une université partenaire dans le cadre d'une convention bilatérale ou du programme européen Erasmus+.

Les accords d'échange signés par l'Université Paris-Panthéon-Assas se fondent sur les principes suivants :

- Exonération des droits d'inscription dans l'université partenaire ;
- Reconnaissance et validation par équivalence à l'Université Paris-Panthéon-Assas des études effectuées dans l'université partenaire : aucun diplôme n'est obtenu ou délivré par l'université partenaire ;
- Sélection des candidats par l'université d'origine, l'université partenaire pouvant toutefois examiner les candidatures des étudiants sélectionnés et imposer des critères académiques ou de connaissance linguistique avant d'admettre définitivement les candidats proposés.
- Échange réciproque pour ce qui est du nombre d'étudiants ;

Selon votre niveau d'études et votre discipline, les programmes d'échange s'effectuent sur une année ou sur un semestre selon votre niveau d'études et votre discipline. Les modalités de chaque programme d'échange sont indiquées dans le tableau de destination et basés sur l'accord signé entre Paris-Panthéon-Assas et l'université partenaire ; elles ne peuvent pas être ajustées au cas par cas. Veuillez consulter le [tableau des destinations](#) spécifique à votre domaine d'études et aux programmes disponibles.

Rubriques : International > Partir étudier à l'étranger > En programme d'échange > [Destinations proposées](#)

CONDITIONS GENERALES POUR CANDIDATER A UN PROGRAMME D'ÉCHANGE

Pour candidater à un programme d'échange, il faut être étudiant de l'université l'année de la candidature. Ainsi, les étudiants se portent candidat l'année précédant le départ.

- ⇒ Pour un départ en licence 2, il faut postuler pendant la licence 1 ;
- ⇒ Pour un départ en licence 3, il faut postuler pendant la licence 2 ;
- ⇒ Pour un départ en master 1, il faut postuler pendant la licence 3 ;
- ⇒ Pour un départ en master 2, il faut postuler pendant le master 1
- ⇒ Les étudiants arrivant en juillet par transfert d'une autre université ou arrivant en première année de Master à l'Université Paris-Panthéon-Assas, ne peuvent pas participer à un programme d'échange pendant leur première année d'études à l'université Paris-Panthéon-Assas.

Conditions particulières

- Les étudiants en doubles licences (bi-licences) doivent contacter le service des relations internationales de l'université française où est enseignée leur discipline majeure. Selon le cas, ils partiront sur les accords de Panthéon-Assas **ou** sur ceux de Sorbonne Université. Il faudra aussi informer l'autre université du départ en mobilité.
- Les étudiants inscrits en licence numérique en droit sont éligibles aux programmes d'échange.
- Les étudiants des établissements de l'EPEX (CFG, ISIT, Ecole W) sont éligibles aux programmes d'échange, uniquement pour les **destinations hors Erasmus+**.
- Les étudiants en apprentissage **ne peuvent pas** postuler à un programme d'échange.
- Les étudiants en année de césure **ne peuvent pas** bénéficier d'un programme d'échange en année de césure.

I. COMMENT SE PORTER CANDIDAT ?

⇒ PERIODES DE CANDIDATURE, selon les programmes

Une seule campagne de candidature est proposée à l'année pour un départ sur l'année académique ou au semestre.

Les candidatures sont ouvertes en ligne :

Programme	Période de candidature	Plateforme
Programme d'échange « simple »	du 12/11/2024 au 09/12/2024, 13h00	Plateforme Mobility-Online
Programme d'échange, convention Oxford / UCL	du 12/11/2024 au 09/12/2024, 13h00	Plateforme Mobility-Online
Programme d'échange, convention MICEFA	du 15/10/2024 au 29/11/2024, 13h00	Dossier spécifique Page dédiée MICEFA
Programme d'échange, pour les doctorants	Contactez le Pôle Mobilité	Contactez le Pôle Mobilité
Programme LL.M	du 15/10/2024 au 08/11/2024, 13h00	Plateforme Mobility-Online
Programme d'échange, pour les étudiants de l'EPEX (CFG, ISIT, Ecole W)	du 12/11/2024 au 09/12/2024, 13h00	Veillez contacter votre établissement d'origine

⇒ ETAPES D'UNE CANDIDATURE SUR LE PORTAIL MOBILITY ONLINE

Vous accédez au dossier de la candidature en ligne sur la page : www.u-paris2.fr
Rubriques *International : Partir étudier à l'étranger* > *En programmes d'échange (Erasmus+, etc)* > [Candidature et procédure de sélection](#)

En cliquant sur le lien prévu, les candidats s'identifient via l'ENT pour accéder au formulaire.

Première étape, les candidats doivent remplir un formulaire constitué de la façon suivante :

- Données sur le candidat ;
- Données sur les études en cours ;
- Données sur le séjour prévu (choix de destination à faire) ; (*voir point A*)
- Langues ;
- Résultats académiques.

Deuxième étape, les candidats déposent les pièces justificatives requises (*voir point B*).

A. Choix des destinations

Les destinations proposées sont répertoriées par discipline et par programme dans les [tableaux des destinations](#) consultables en ligne.

- ⇒ Pour les programmes d'échange « simples », vous pouvez choisir jusqu'à **deux universités** par ordre de préférence et correspondant à votre domaine et niveau d'études.
- ⇒ [Le programme en droit à Oxford / UCL](#) fait l'objet d'une candidature spécifique. Il est considéré comme un seul et obligatoirement premier choix.
Les étudiants ayant choisi ce programme peuvent candidater à une autre université partenaire sur le programme d'échange simple et qui constitue le second choix.
- ⇒ [Le programme MICEFA](#), en sciences économiques et en information-communication fait l'objet d'une candidature spécifique.
Dans le cas où vous êtes admis pour un entretien avec la MICEFA, alors la candidature en programme d'échange simple est annulée.
- ⇒ [Le programme LLM aux Etats-Unis](#) fait également objet d'une candidature spécifique.
- ⇒ Les étudiants de l'EPEX (CFG, ISIT, Ecole W) peuvent choisir uniquement des **destinations hors Erasmus+**.

Attention :

- Vérifiez que vous remplissez les **conditions obligatoires** spécifiques à chaque destination, notamment le **niveau d'études** et les **prérequis linguistiques et académiques**.
- Certaines destinations doivent impérativement être placées en premier choix, elles sont indiquées dans les tableaux des destinations. Une mise à jour automatique sera effectuée au cas du non-respect des critères des destinations (par exemple, en cas d'erreur dans la durée de l'échange).
- **Aucune modification de destination ne sera acceptée par la suite.**

B. Pièces justificatives

Au moment de la constitution du dossier, les candidats doivent fournir les documents requis suivants :

⇒ **Une photo d'identité**

La photo d'identité doit constituer un document à part (ne pas figurer, par exemple, sur une pièce d'identité).

⇒ **Les relevés de notes officiel** de chaque année d'études supérieures y compris les redoublements.

Il est impératif de présenter **un relevé de notes détaillé (avec la note de chaque matière suivie).**

Les candidats actuellement en L1 d'information-communication téléchargeront leurs résultats du Baccalauréat.

Attention : seuls les relevés disposant d'un **en-tête** et d'un **cachet de l'établissement** sont acceptés comme pièces justificatives. Vous pouvez **les retirer auprès du service de la scolarité.**

⇒ **Une lettre de motivation en français** pour chaque destination, sauf pour les destinations aux **Etats-Unis, au Royaume-Uni et en Irlande, qui requièrent une lettre de motivation en anglais.**

- Nous vous invitons à faire attention au format de la lettre de motivation (vous trouverez des modèles sur internet) et au destinataire, qui est l'enseignant en charge de la sélection.

⇒ **Un CV** en français

⇒ **Le(s) justificatif(s) de langue** requis (*voir point B.1*)

Toutes les pièces doivent être soumises **au format PDF**, à l'exception de la **photo d'identité** qui est à joindre au format JPEG.

Avant de valider votre candidature, veuillez vérifier qu'elle comporte l'ensemble des informations et pièces justificatives requises.

Attention : Le jury de sélection traitera exclusivement les dossiers complets et dont les pièces justificatives sont conformes. Les dossiers incomplets ou non conformes ne seront pas retenus.

1) Justificatifs de niveau de langue

La connaissance de la langue d'enseignement de l'université d'accueil est un prérequis essentiel pour la participation à un programme d'échange.

Vous devez fournir un justificatif de niveau de la langue d'enseignement correspondant aux exigences de chaque programme. Vous trouverez les indications quant au niveau et type de justificatif dans le tableau des destinations.

Votre justificatif de niveau de langue doit être valide lors de la candidature et de votre arrivée sur le territoire étranger. Certains tests ont une durée de validité de 2 ans à compter de la date de passation, qui doit être respectée.

Deux cas de figure se présentent :

1. **Un test de langue officiel spécifique est exigé par l'université partenaire** (exemple : TOEFL, IELTS...)

Vérifiez le type de test et le niveau requis. Passez le test et téléchargez le score exigé avant la fermeture de la période de candidature.

Il n'y a pas de sessions organisées au sein de l'université.

2. Vous devez fournir un **justificatif officiel** correspondant au niveau exigé.

Si vous n'êtes pas en possession d'un certificat officiel, le [Pôle Langues](#) propose deux possibilités d'évaluation pour les langues enseignées à l'Université Paris-Panthéon-Assas : anglais, allemand, chinois, espagnol, italien, portugais.

Evaluation par votre chargé de TD :

- Téléchargez l'attestation de niveau de langue sur la page [Candidature et procédure de sélection](#), puis préremplissez le document.
- Remettez l'attestation à votre chargé de TD **jusqu'au 12 novembre 2024 inclus**.

Evaluation par un test oral qui aura lieu la semaine du 9-13 décembre :

Si vous ne suivez pas de TD de langues, inscrivez-vous auprès du secrétariat du Pôle Langues par téléphone **entre le 28 octobre et le 12 novembre 2024**. Vous recevrez ensuite une convocation adressée par le Pôle Langues.

- Veuillez pré-remplir l'attestation de niveau de langue
- Veuillez soumettre l'attestation à l'enseignant mentionné sur la convocation le jour de l'oral.

Les attestations validées par le Pôle Langue vous seront transmises par e-mail par le Pôle mobilité.

Les étudiants de l'ISIT peuvent fournir des attestations émanant de leur établissement.

ATTENTION :

- Les étudiants redoublants qui ne suivent pas de TD de langue devront suivre la procédure d'évaluation orale ou fournir une attestation d'un test officiel.
- Pour les redoublants, les attestations délivrées l'année précédente restent valables.
- Pour les langues qui ne sont pas enseignées à l'Université Paris-Panthéon-Assas, vous devez fournir un justificatif officiel (test des instituts culturels, INALCO, etc.). Pour que le document soit accepté, il doit émaner d'une instance officielle avec cachet et signature et préciser le niveau selon le cadre européen CECL.

Des documents tels que le diplôme du baccalauréat ou le passeport ne sont pas considérés comme étant des justificatifs de niveau de langue.

II. SELECTION DES CANDIDATS :

Les dossiers de candidature sont examinés par des commissions pédagogiques, constitué par les enseignants responsables des programmes d'échanges. La procédure de sélection comprend l'étude du dossier présenté. **Aucune modification de destination ne sera acceptée par la suite.**

Pour le programme d'échange convention Oxford/UCL, des entretiens de motivation sont prévus habituellement début mars. Vous serez convoqué à l'entretien sur votre courriel étudiant.

Les candidats pour le programme LL.M aux Etats-Unis passent également un entretien, en décembre.

III. RESULTATS DES SELECTIONS

Les résultats seront communiqués par email, en février - mars, au fur et à mesure de l'avancement de la sélection.

En cas de sélection, vous devez **accepter ou décliner l'offre dans votre espace personnel** de candidature et garder une capture d'écran de votre décision. Cette étape est obligatoire. Si vous déclinez l'offre, vous êtes considéré comme renonçant au programme d'échange.

Les listes d'attente sont décidées par les enseignants et communiquées aux candidats.

Si vous êtes refusé, il s'agit d'un refus définitif, vous ne serez pas sur une liste d'attente.

Une fois la sélection clôturée, aucune candidature ne peut être repêchée.

Votre participation au programme d'échange est conditionnée :

Pour tous les départs sans distinction du niveau académique :

- À **votre réussite aux examens et la validation de votre année d'étude**, même en session de rattrapage.
- À **votre admission dans l'université partenaire** qui garde un droit de regard sur votre candidature.

Pour les départs en master 1 :

- À votre **admission dans un master de l'université Paris-Panthéon-Assas.**

ATTENTION : Il relève de votre responsabilité de faire état de votre participation à un programme d'échange au moment de votre candidature en master et d'informer le directeur du master de votre choix de matières.

IV. AIDES FINANCIERES

La Direction des affaires internationales (DAI) de l'université Paris-Panthéon-Assas gère les bourses suivantes :

- Bourses Erasmus+ ;
- Aide à la mobilité internationale du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
- Aide à la mobilité de la Direction des affaires internationales (DAI).

Le Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) de l'Université attribue également une bourse aux étudiants en mobilité sur critères sociaux. Renseignements auprès du service de la Vie étudiante

www.u-paris2.fr

Rubriques : *Campus > Associations > Projets FSDIE et mobilité étudiante*

La bourse du CROUS est maintenue pendant le séjour à l'étranger. Les étudiants éligibles doivent penser à faire les démarches habituelles auprès du CROUS.

Veuillez trouver toutes les informations relatives aux bourses sur le site web de l'université : www.u-paris2.fr

Rubriques : *International > Financement*